

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL de THÈREVAL

Date de convocation	18 Mars 2025	Nombre de conseillers en exercice	23
Date d'affichage de la convocation	18 Mars 2025	Nombre de conseillers présents	17
Date d'affichage du procès-verbal	28 Mars 2025	Nombre de votants	21

*_*_*_*_*

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 Mars 2025 à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de THÈREVAL.

Étaient présents :

QUINQUENEL Gilles, WOLFF Claudine, DUBOURG Thierry, VILLEDIEU Nelly, ROUSSELLE Daniel, BEDOUIN Jean-Pierre, LEPINGARD Séverine, MAZIER Laëtitia, LECHEVALLIER Sandrine, MAZELINE Alain, STREIFF François, HERVIEU Régine, FOLLIOT François, BOUGEARD-BOSSARD Marie-Lise, MARESCQ Anita, BUELO Maxime, BOURDIER Nicolas,

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Véronique LEMEREAY donné procuration à Sandrine LECHEVALLIER
Sylvain LESENECHAL ayant donné procuration à Alain MAZELINE
Gérard SOPHIE ayant donné procuration à Nelly VILLEDIEU
Patricia GODEFROY ayant donné procuration à Séverine LEPINGARD

Absents :

Guillaume DUBOURG, Charline MAQUEREL

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de Séance : Laetitia MAZIER

*_*_*_*_*

Ordre du jour :

- 1°) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2°) Approbation des procès-verbaux du 4 Mars 2025
- 3°) Vote des comptes Financiers uniques (CFU) 2024
- 4°) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025
- 5°) Vote des budgets 2025
 - Budget « Lotissement LCE »
 - Budget « Les Ombelles »
 - Budget « Le Tilia »
 - Budget principal
- 6°) Fongibilité des crédits – Mouvements de crédits par chapitre
- 7°) Divers devis à valider (voiries, bâtiments ...)
- 8°) Avenant 3 – Cabinet VIATEC ECO / Voies douces et sécurité
- 9°) Saint lo Agglo- Restitution 10 euros/habitant
- 10°) Création d'une régie d'avances
- 11°) Les Ombelles – Participation SDEM 50 – Eclairage public
- 12°) Informations et questions diverses :

1°) Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Laetitia MAZIER comme secrétaire de séance.

2°) Approbation des procès-verbaux du 4 Mars 2025

Les procès-verbaux du 4 Mars 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

3°) Vote des comptes financiers 2024

Le CFU est la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Mr le Maire s'étant retiré, le conseil municipal va donc délibérer, pour la 1ère fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

- Considérant que les résultats des CFU pour l'exercice 2024 se présentent comme suit :

Budget principal :

D20250325-01

Excédent de fonctionnement : 596 552.78 €

Excédent d'investissement : 24 110.36 €

Solde des RAR : - 193 395.03 €

Affectation du résultat de fonctionnement sur le budget 2025

R1068 investissement : 169 395.09 €

R002 fonctionnement : 427 157.69 €

Budget espace commercial « Le Tilia » :

D20250325-02

Déficit de fonctionnement : 41 750.74 €

Excédent d'investissement : 145 573.34 €

Affectation du résultat

D002 fonctionnement : 41 750.74 €

Budget lotissement LCE :

D20250325-03

Déficit de fonctionnement : 15 027.36 €

Déficit d'investissement : 25 469.31 €

Affectation du résultat

D002 fonctionnement : 15 027.36 €

Budget lotissement route de la grotte « Les Ombelles » :

D20250325-04

Excédent de fonctionnement : 97 553.79 €

Déficit d'investissement : 254 641.63 €

Solde des RAR : 250 000 €

Affectation du résultat

R002 fonctionnement : 97 553.79 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent les CFU 2024 des différents budgets présentés.

4°) Vote des taux directes locales pour 2025

D20250325-05

Mr le Maire propose de voter les taux d'imposition des taxes locales pour 2025 avec une augmentation de 2.5 % comme suit :

- Taxe foncière : part communale : 36,46 %
- Taxe foncière non bâti : 36,20 %
- Taxe habitation : 10,28 %

A la majorité (2 abstentions), les membres du conseil municipal acceptent la proposition et chargent Mr le Maire de signer les actes de notifications Etat 1259.

5°) Vote des budgets 2025

Mr le Maire propose d'examiner le projet de budget 2025. Ce budget, guidé par les objectifs de prudence, de rigueur et d'anticipation, a été analysé en commission finances et tous les élus du conseil municipal y avaient été conviés. Mr le Maire détaille la note explicative transmise à chaque élu.

- **Prudence** dans un contexte national incertain quant aux recettes de l'Etat et aux inconnues en matière de dépenses courantes. A noter à titre d'exemple l'augmentation de 40% des dépenses d'assurance en 2025.
- **Rigueur** avec la recherche constante d'économies en fonctionnement : les dépenses prévisionnelles proposées diminuent de 1.10% par rapport à 2024.

A noter la diminution de 4.8% des dépenses de personnel.

Le budget de fonctionnement présenté est de 1 862 660€.

- **Anticipation** sur les années à venir en améliorant la CAF nette (capacité d'autofinancement). Les intérêts d'emprunts passent de 75 310€ en 2024 à 65 000€ en 2025, soit une diminution de 13.60%.

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :

- L'excédent brut au 31 décembre 2024 était de 596 552€, intégrant le prêt relais de 400 000€.
- Prudence proposée des dotations de l'Etat (518 000€ inscrits au chapitre 74)
- Intégration des 10€ /habitant suite à la décision de Saint-Lô Agglo (chapitre 73)
- Fin du remboursement Groupama lié à la tempête CIARAN (+ 5 900€ au chapitre 75)
- Augmentation de 2.5% des taux de fiscalité générant une recette complémentaire de 12 000€/an.

Cette légère augmentation permettra partiellement de faire face à diverses augmentations de dépenses de fonctionnement (cotisations CNRACL des agents, dépenses de piscines pour les élèves, instruction des documents d'urbanisme, contrôle des bornes incendie, frais de maintenance, assurances, alimentation des cantines).

Dépenses de fonctionnement.

Le Budget proposé génère une réserve de 172 729€, intégrée au chapitre 011.

- Inscription de 40 000€ en bâtiment permettant diverses interventions en régie.
- 55 000€ en voiries pour financer les dépenses d'entretiens (éparage, débarnage, gros entretiens, chemins de randonnées).

- Prise en compte du déficit de fonctionnement du budget du TILIA (36 350€)
- Intérêts d'emprunts 65 000€
- Virement au budget d'investissement de 310 000€ (110 000€ pour le capital d'emprunt et 200 000€ pour le remboursement du solde du prêt relais contracté en 2023).

A noter que la trésorerie de la commune est désormais satisfaisante, les subventions attendues en 2024 ayant été perçues.

- 8 000€ pour les projets pédagogiques des 2 écoles et achat de fournitures aux élèves de CM2 scolarisés à Thèreval pour la rentrée en 6^{ème}. La priorité de la commune reste le bon fonctionnement de nos 2 écoles avec des effectifs attendus stables pour la rentrée de septembre 2025.

Section d'investissement

Les projets principaux suivants sont envisagés en 2025 :

- Désamiantage total de l'église d'Hébécrevon avec l'objectif de bénéficier de 80% de subventions (240 719€ TTC).
- Restauration du monument aux morts de la Chapelle Enjurer avec 80% de subventions attendues (10 000€ TTC).
- Etude de faisabilité pour envisager un nouvel usage de la mairie annexe de la Chapelle Enjurer (10 000€). Chambres à l'étage à louer avec la salle des fêtes, coworking au rez-de-chaussée).
- Reprise de 34 sépultures abandonnées au cimetière d'Hébécrevon (21 000€). Ces reprises permettront de reporter le projet d'extension du cimetière (2027/2028).
- Etude pour sécuriser les accès piétonniers des 2 bourgs (voies douces) 17 000€ (en fonction des conclusions de cette étude, des travaux pourraient être envisagés après 2026).
- Achat d'un tracteur tondeuse (25 000€).
- Mise aux normes et remplacement du tableau électrique de la salle des fêtes de la Chapelle Enjurer et mise en place d'un plafond acoustique par les agents municipaux (15 500€).
- Edition d'un ouvrage « mémoires » de la Chapelle Enjurer et d'Hébécrevon sur la période allant du 6 juin au 24 août 1944 (9 000€). Ce livre est en cours de préparation et demande un important travail des bénévoles. Un tarif préférentiel de 10€ le livre vous sera proposé pour les habitants de la commune et de 25€ pour les hors communes.

A noter la réponse attendue du Conseil Départemental pour le projet de maison pour seniors dit « Ages et vie ». Une inscription budgétaire est prévue pour la vente de la parcelle et pour les travaux d'accès.

Le budget d'investissement proposé en 2025 est de 997 518€.

Un emprunt de 160 000€ sera sollicité.

Budgets des lotissements

Des délais d'instruction et diverses difficultés techniques n'ont pas permis d'engager ces travaux de lotissements en 2024.

La faisabilité de 10 parcelles aux Ombelles à Hébécrevon est envisagée en 2025 ; les prix des parcelles seront à valider après appel d'offres et connaissance des coûts réels.

Concernant le lotissement de 18 parcelles à la Chapelle Enjurer, le projet consiste à vendre le terrain à un investisseur, permis d'aménager obtenu. La commission finance a souhaité que le prix de vente intègre l'intégralité du déficit de ce budget. Il vous est proposé d'en débattre.

Dernière année avant l'année électorale de 2026, le Conseil Départemental propose d'anticiper les futurs contrats de financements (370 000€ de subventions attendues). Les études seront engagées en 2025 afin de faire face à de futurs investissements entre 2026 et 2030.

Vote du budget principal « Commune »**BP - COMMUNE - 2025**

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025

25/03/2025

FONCTIONNEMENT		BP 2025	FONCTIONNEMENT		BP 2025
011	Charges à caract.général	673 643.00 €	013	Atténuation charges	15 000.00 €
012	Charges du personnel	629 000.00 €	70	Produits services	120 100.00 €
014	Atténuation	26 592.00 €	73	Impôts taxes	174 000.00 €
65	Aut.Charg.gest.courante	151 360.00 €	731	Fiscalité locale	506 500.00 €
66	Charges financières	65 000.00 €	74	Dotations	518 000.00 €
67	Autres Charges except.	-00 €	75	Autres produits	101 900.00 €
68	Dotations aux amts	2 000.00 €	76	Produits financiers	2.31 €
042	Opérations d'ordre sect/sect	5 065.00 €	77	Produits except.	-00 €
			042	Opérations d'ordre sect/sect	-00 €
023	Virt section invest.	310 000.00 €	R002	Excédent n-1	427 157.69 €
	TOTAL	1 862 660.00 €		TOTAL	1 862 660.00 €

NB : Une réserve de 172 729 € est intégré au chapitre 011**BP INVESTISSEMENT 2025**

25/03/2025

DEPENSES 2025			RECETTES 2025		
	-	-	R/001	Excédent 2024	24 110.36 €
	RAR			RAR	
231	Honoraires Eglise	17 424.00 €	1321	DETR Sécurité des abords écoles	15 879.20 €
2151-202302	Aménagement du bourg	2 385.65 €	1321	Fondation du patrimoine	6 000.00 €
1641	Rbt partiel crédit Court terme	200 000.00 €	1323	Fonds vert - vegetalisation bourg	4 425.00 €
			1068	Virt section fonctionnement	169 395.09 €
	S/total 1	219 809.65 €		S/total 1	219 809.65 €
1641	Rbt Crédit relais	200 000.00 €	R/O21	Complément virt sect Fonct	310 000.00 €
1641	Annuité d'emprunts 2025	130 000.00 €	10226	Taxe Aménagement	20 000.00 €
	S/total 2	330 000.00 €		S/total 2	330 000.00 €
2111	Achat parcelle AB 14 - Espace Foot	31 000.00 €	O24	Vente parcelle Ages et vie	29 000.00 €
2151	Aménagement - parcelle Age et vie	15 000.00 €	O24	Vente parcelle AB 191 - Espace Foot	15 760.00 €
2188	Tx reprise concessions (34 places)	21 000.00 €	1321	Etat DETR 40%	82 048.00 €
2112	Achat parcelle dans les teurses	3 000.00 €	1323	CD 20% - accord de principe	41 024.00 €
2131-202501	Eglise - Désamiantage	228 719.00 €	1322	Région 20%	41 024.00 €
2131-202501	MO - Eglise Désamiantage	12 000.00 €	2804182	Amts SDEM 50	1 245.00 €
2131	Eglise appareil tintement/Cloches	1 500.00 €	2805	Amts Logiciels	3 820.00 €
2181	Salle du triangle - Revêtement sol	3 000.00 €			
2131	Automate Triangle - Chauffage	7 300.00 €			
2181	Mairie - Vidéo - Sécurité	1 500.00 €			
2181	Chaudière mairie	4 600.00 €			
2131	Toiture rue du vey	7 400.00 €			
2188	Divers matériels (tondeuse...)	4 000.00 €			
2188	Livre 80ème	9 000.00 €			
2151	Fibre optique Hersière	4 650.00 €			
2181	Remorque (sans TVA)	6 000.00 €			

2181	Ecole LCE - grilles Vigipirate	1 500.00 €			
203	Etude Mairie annexe	10 000.00 €			
2188	Dalles plafond SDF -LCE	5 500.00 €			
2188	Registres état civil	2 550.00 €	1321	Subventions (80%) Etat + ONAC	8 680.00 €
2188	Monument LCE (Devis sans TVA)	5 350.00 €			
2188	Monument LCE Numérisation +	4 650.00 €	10222	FCTVA 2025	62 240.60 €
203	Etude voies douces SETUR/Sécurité	17 000.00 €			
2131	Tableau électrique Salle LCE	10 000.00 €	1641	Emprunt 2025	162 867.40 €
2188	Tracteur Tondeuse	25 000.00 €			
21538	SDEM - 12 luminaires	3 040.00 €			
2151	Eaux Pluviales/Impasse mesnil Guillaume	3 450.00 €			
	S/total 3	447 709.00 €		S/total 3	447 709.00 €
	TOTAL	997 518.65 €		TOTAL	997 518.65 €

Le conseil municipal vote son budget principal en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2024 après approbation du CFU 2024, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Section de fonctionnement voté par chapitre

Section d'investissement voté par chapitre et/ou opération.

Fonctionnement dépenses/recettes : 1 862 660 euros

Investissement dépenses/recettes : 997 518.65 euros

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent le budget proposé et chargent Mr le Maire de signer les actes de s'y afférents.

Vote du budget espace commercial « le Tilia »

D20250325-07

DEPENSES		BP 2025	RECETTES		BP 2025
OO2	Déficit 2024	41 750.74 €	OO2	Excédent N-1	- €
6061	Consommation eau / électricité	1 500.00 €	7087	Remboursement des Charges	3 550.00 €
6156	Maintenance Ascenseur eau.....	3 800.00 €	752	Loyers le Tilia	23 350.00 €
63512	Taxes foncières	1 792.26 €	778	Virt BP Commune	36 350.00 €
6811	Amts Le Tilia	15 699.00 €	777	Amts Le Tilia	7 342.00 €
66111	Intérêts emprunt Maison tertiaire	6 050.00 €			
	Total	70 592.00 €		Total	70 592.00 €

DEPENSES		BP 2025	RECETTES		BP 2025
1641-11	Rbt - Emprunt Le Tilia	23 200.00 €	OO1	Excédent 2024	145 573.34 €
13912	Amts région	3 050.00 €	281318-040	Amts Le Tilia 2022	13 433.00 €
13911	Amts Subt etat 2021	3 747.00 €	28138-040	Amts le Tilia 2023	1 031.00 €
13913	Amts département	545.00 €	28188-040	Amts matériels informatiques	1 235.00 €
	Total	30 542.00 €		Total	161 272.34 €

Le conseil municipal vote son budget annexe en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2024 après approbation du CFU 2023, et de l'affectation de ces résultats.

Section de fonctionnement voté par chapitre

Section d'investissement voté par chapitre et/ou opération.

Fonctionnement dépenses/recettes : 70 592.00 euros

Investissement dépenses : 30 542 € recettes : 161 272.34 euros

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent le budget proposé et chargent Mr le Maire de signer les actes de s'y afférents.

Vote du budget lotissement LCE

D20250325-08

Fonctionnement					
		BP 2025			BP 2025
002	Déficit n-1	15 027.36 €	002	Excédent n-1	- €
6045	Etudes	4 000.00 €	7015	Ventes de la parcelle	44 496.67 €
608-043	Ecritures Stock	- €	796-043	Ecritures Stock	- €
65888	Régul TVA	10.00 €	75888	Régul TVA	10.00 €
71355-042	Sortie des terrains vendus	29 479.31 €	71355-042	Ecritures Stock	4 010.00 €
Total		48 516.67 €	Total		48 516.67 €

Investissement					
		BP 2025			BP 2025
001	Déficit n-1	25 469.31 €	1641	Emprunt viabilisation	
3555-040	Ecritures Stock	4 010.00 €	3555-040	Annulation stock	29 479.31 €
Total		29 479.31 €	Total		29 479.31 €

Le conseil municipal vote son budget annexe en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2024 après approbation du CFU 2024, de l'affectation de ces résultats.

Section de fonctionnement voté par chapitre

Section d'investissement voté par chapitre et/ou opération.

Fonctionnement dépenses/recettes : 48 516.67 euros

Investissement dépenses/recettes : 29 479.31 euros

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent le budget proposé et chargent Mr le Maire de signer les actes de s'y afférents.

Prix de vente de la parcelle « Lotissement LCE » Raoul Dautry

D20250325-09

Cette parcelle sera mise en vente après un permis d'aménager favorable, Mr le Maire propose d'annuler la délibération n° D20230326-29 du 26 Mars 2024 et de fixer son prix de vente à 45 000 € HT.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent la proposition de Mr le Maire et le chargent ou ses adjoints à signer les actes référant à la vente.

Vote du budget lotissement route de la Grotte « Les Ombelles »

D20250325-10

BP - Fonctionnement					
Dépenses		BP 2025	Recettes		BP 2025
6045	Etudes	2 000.00 €	002	Excédent n-1	97 553.79 €
605	travaux macrolot 2	170 000.00 €	7015	Ventes lots - lot 11	22 915.00 €
	Participation SDEM 50	8 000.00 €	7015	Vente parcelle Macrolot 2	347 939.00 €
605	Imprévus	10 000.00 €	7015	Terrains aménagés	2 946.00 €
6611	Frais d interets N	7 000.00 €	74751	Participation St lo agglo	2 946.00 €
6611	Frais d'interets N+++	19 711.34 €	704	Trop versé Routière	
608	Frais accessoires OO	26 711.34 €	796	Transfert Charges financières	26 711.34 €
657363	Virt BP	2 946.82 €			
65888	Régul TVA	10.00 €	7588	Régul TVA	10.00 €
71355-042	Variation stock	471 362.97 €	71355-042	Variation de stock	216 721.34 €
Total		717 742.47 €	Total		717 742.47 €
BP - Investissement					
Dépenses		BP 2025	Recettes		BP 2025
001	déficit investissement	254 641.63 €	1641	prêt relais RAR	250 000.00 €
1641	Prets N	35 000.00 €			
1641	Prets N+++	215 000.00 €			
3555-040	Variation de stock	216 721.34 €	3555-040	Variation de stock	471 362.97 €
Total		721 362.97 €	Total		721 362.97 €

Le conseil municipal vote son budget annexe en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2024 après approbation du CFU 2024, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Section de fonctionnement voté par chapitre

Section d'investissement voté par chapitre et/ou opération.

Fonctionnement dépenses/recettes : 717 742.47 euros

Investissement dépenses/recettes : 721 362.97 euros

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent le budget proposé et chargent Mr le Maire de signer les actes de s'y afférents.

6°) Fongibilité des crédits – Mouvements de crédits par chapitre

Mr le Maire évoque la possibilité de reconduire la **fongibilité** de crédits qui permet à la collectivité, d'autoriser l'ordonnateur à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (sauf chapitre 012), au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section sur les différents budgets.

Le conseil municipal accepte la reconduction de la fongibilité.

Cette information ne fait pas l'objet d'une délibération, mais sera prise en compte dans le document budgétaire.

7°) Divers devis à valider

D20250325-11

Libellé	Montant
Biard-Roy : Tintement de la cloche	1 484.40 €
Saint Maclou : Revêtement sol	2 864.84 €

Synergie : Automate salle Triangle	3 840.00 €
Menuiserie Bottin : Toiture rue du Vey	7 359.00 €
Gadble : Tondeuse	2 109.00 €
Gadble : Perche d'élagage	656.10 €
SITPO : Branchement fibre optique	4 650.00 €
PROLIANS : Grilles vigipirates	1 474.10 €
VIMOND : Dalles plafond	1 519.74 €
OLG Buro : Reliures	2 422.14 €
TP Genet : La Cauvinière	3 450.00 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal chargent Mr le maire de signer les devis proposés ci-dessus.

8°) Livre mémoires « Hébécrevon et La Chapelle Enjurer réunies dans l'Histoire

D20250325-12

Mr le Maire présente la couverture du livre mémoires « Hébécrevon et La Chapelle Enjurer réunies dans l'Histoire ».

Il en profite pour remercier le groupe de travail conduit par Mme Régine Hervieu et son investissement.

La sortie de cet ouvrage est programmée pour le mois d'octobre 2025.

Fixation des ventes :

Habitant de Thèreval (ex communes d'Hébécrevon et La Chapelle Enjurer) : 10 euros pour 1 livre par foyer.

Autres : 25 euros

Après avoir échangé, à l'unanimité, le conseil municipal accepte la vente de cet ouvrage au prix de : 10 euros par foyer, habitant Thèreval (1 livre par foyer)

25 euros pour les autres demandes

9°) Avenant 3 – Cabinet VIATEC ECO

D20250325-13

Mr le Maire présent l'avenant 3 de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de voies douces et de sécurisation des voies piétonnes.

Celui-ci tient compte

De la durée d'exécution du marché en la portant à 30 mois à compter de la notification du présent avenant avec la réalisation de la tranche ferme en 2025 et la tranche conditionnelle à partir vraisemblablement de 2026 en fonction des subventions obtenues et des décisions futures du conseil municipal.

La décomposition de la mission en une tranche ferme et une tranche conditionnelle, la première intégrant une mission d'études de faisabilité et un AVP, la seconde intégrant le reste de la mission de Maîtrise d'œuvre (PRO-ACT-VISA-DET-AOR). La mission OPC n'étant pas prévue à la mission d'origine ; Les adaptations mineures des tracés des liaisons douces mises à jour en 2024 par le maître d'ouvrage. La définition d'une phase des travaux en fonction de l'AVP qui sera produit et permettant de programmer la réalisation d'une ou plusieurs phases de travaux avec si besoin une adaptation de la

rémunération du montant de cette tranche conditionnelle en fonction de l'enveloppe prévisionnelle des travaux arrêtée en phase PRO.

La mise à jour des coûts journaliers d'études au 1^{er} janvier 2025 (marché de septembre 2021).

Après avoir échangé, les membres du conseil municipal acceptent la proposition d'avenant n°3 pour un montant de 16 828.25 € HT. Le nouveau marché s'élève à la somme de 50 891.25 € HT incluant la phase ferme et la phase conditionnelle.

10°) Saint lo Agglo – Restitution 10 euros/habitant

D20250325-14

Saint lo agglo propose de restituer aux communes contributrices le montant de 10 € par habitant à compter du 1^{er} janvier 2025.

Pour mémoire, l'attribution de compensation est le principal flux financier entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale. Elle correspond à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à l'intercommunalité.

Pour rendre effective l'instauration d'une révision libre des attributions de compensation de 10 € par habitant et par an, outre l'avis de la CLECT et le vote favorable du conseil communautaire, chacune des communes contributrices doit délibérer

Mr le Maire propose de délibérer sur la révision libre des attributions de compensation en restituant aux communes contributrices le montant de 10 € par habitant à compter du 1^{er} janvier 2025

Le conseil municipal approuve la révision libre des attributions de compensation telle qu'elle figure dans le rapport et l'annexe en restituant aux 35 communes contributrices le montant de 10 € par habitant à compter du 1^{er} janvier 2025.

11°) Création régie d'avances

D20250325-15

Mr le Maire propose de créer une Régie d'avances pour avoir la possibilité de régler des dépenses de faible montant nécessitant un paiement rapide sur le budget principal.

Modalités

Plafond : 2000 euros par an

Dépenses autorisées : Fournitures d'entretien
Fournitures de petits équipements
Entretien et réparation
Relation publique
Carburants

Désignation d'un régisseur par arrêté du maire

Rédaction d'un arrêté de création pour officialiser la création de la régie et de la désignation du régisseur

Ouvrir un compte de dépôt de fonds à la trésorerie pour la régie d'avances au nom du régisseur et remise d'une carte bancaire au nom de celui-ci.

Le régisseur devra tenir un registre de dépenses effectuées et remettre selon une périodicité prévue dans l'acte de création au secrétariat la liste des dépenses et les justificatifs pour que la secrétaire puisse émettre un mandat de reconstitution d'avances afin que le SGC reverse les sommes engagées sur le compte du régisseur.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition de créer une régie d'avances et charge Mr le Maire de signer les actes s'y afférents et de nommer un régisseur.

12°) Les ombelles – participation SDEM 50 – Eclairage public

D20250325-16

Le SDEM 50 propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la desserte en électricité et en éclairage public des 10 lots du lotissement « Les Ombelles ».

Dans ce cadre, le SDEM50 assurera :

La fourniture et la pose des câbles de réseau de distribution électrique, y compris sablage et grillage, dans une tranchée mise à disposition par la collectivité

La fourniture et la pose des coffrets de branchements,

L'étude de la desserte et le dossier administratif de déclaration préalable.

Coût des travaux : 21 500 € HT

Participation financière de la commune 9 600 € TTC

Mme WOLFF ne prenant pas part au vote, à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent la proposition du SDEM50 et chargent Mr le Maire de signer les actes s'y afférents.

13°) Maison de santé- Augmentation du temps d'occupation- Hypnothérapeute/Sophrologue

Mr le Maire fait part d'une demande de Mme PICOT, hypnothérapeute – Sophrologue, souhaitant augmenter son temps d'occupation à la maison de santé d'1 jour à compter du 1^{er} Avril 2025.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal :

Emettent un avis favorable à la demande de Mme PICOT dans les conditions suivantes :

- Utilisation du « Staff » ;
- 2 jours par semaine à compter du 1^{er} avril 2025
- Le loyer mensuel sera de 83.33 € HT soit 100 € TTC par mois (révisé automatiquement au 1^{er} janvier de chaque année à hauteur de 1% selon délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2013). La 1^{er} révision intervenant à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Le 1^{er} loyer sera perçu à compter du 1^{er} Mai 2025.
- Les charges locatives sont de 20 € HT soit 24 € TTC par mois.
- Autorisent Mr le Maire ou ses adjoints à signer le bail prenant effet au 1^{er} Mai 2025.

14°) Informations et questions diverses

Point sur l'adressage

Info complémentaire sur la gestion du budget

Installation à effectuer d'un porte vélo au niveau de la pharmacie

Fin de séance 23h00

Le Maire, Gilles QUINQUENEL	Le Secrétaire, Laetitia MAZIER